

10. RECETTES PUBLIQUES ET COÛTS DE PRODUCTION

Composition des recettes des administrations publiques

L'analyse de la composition des recettes des administrations publiques permet d'identifier les sources de revenu et d'en observer l'évolution dans le temps. Dans tous les pays de l'OCDE, les impôts sont la source de recettes la plus importante des administrations publiques (graphique 10.4). En 2021, dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour tous les pays de l'OCDE, 60,6 % de ces recettes ont été générées par les impôts. Dans la plupart des pays, ceux-ci ont représenté plus de 50 % des recettes publiques. Leur importance relative varie toutefois considérablement. En 2021, les pays où la part des recettes issues de l'impôt était la plus élevée étaient le Danemark (88,5 %) et la Nouvelle-Zélande (82,8 %), le Costa Rica étant celui où elle était la plus faible (40,5 %). La deuxième source de recettes des gouvernements des pays de l'OCDE provient des cotisations sociales (les versements aux régimes d'assurance sociale). En 2021, celles-ci ont représenté en moyenne 24,7 % de leurs recettes. La plupart des pays où la part des recettes de l'impôt a été relativement faible ont en revanche perçu une part relativement élevée de cotisations sociales. C'est par exemple le cas de la République tchèque (dont 40,0 % des recettes proviennent des cotisations sociales) et de la République slovaque (38,8 %). Une petite proportion des recettes des pays de l'OCDE provient par ailleurs de la vente de biens et de services (7,9 % en moyenne) et des dons et autres recettes (6,8 %).

La composition des recettes publiques a sensiblement évolué durant la pandémie de COVID-19 (graphique 10.5). Dans 35 pays sur 37, la part des recettes provenant des ventes de biens et de services a reculé. Elle a en moyenne fléchi de 0,5 point de pourcentage dans l'ensemble de l'OCDE entre 2019 et 2021, ce qui laisse supposer que de nombreux pays ont diminué ou suspendu les tarifs de certains services publics pendant la pandémie. La majorité des pays ont aussi vu la part des cotisations sociales reculer (- 0,6 p.p.) de même que celle des dons et autres recettes (- 0,1 p.p.). En revanche, la part de l'impôt a augmenté dans 27 pays sur 37. Entre 2019 et 2021, celle-ci a progressé, en moyenne, de 1,2 p.p. dans les pays de l'OCDE, la hausse la plus forte étant observée en Norvège (4,9 p.p.). Le Costa Rica, où la part des recettes provenant des dons et autres recettes a enregistré une hausse considérable (20,4 p.p.) pendant la pandémie, fait exception à ce schéma général.

Les recettes fiscales proviennent généralement de trois grandes sources : les impôts sur le revenu et les bénéfices (33,8 % des recettes publiques en moyenne dans l'OCDE), les impôts sur les biens et services (32,1 %) et les cotisations de sécurité sociale (26,7 %) (graphique 10.6). Ces trois sources représentent au moins 80 % des recettes fiscales dans chacun des pays de l'OCDE, leur répartition variant toutefois. C'est au Danemark que la part des recettes provenant de l'impôt sur le revenu et les bénéfices est la plus élevée (64,7 %), et celle des cotisations sociales la plus faible (0,1 %). À l'inverse, la Slovaquie enregistre la deuxième part la plus élevée des cotisations sociales (45,2 %) et l'une des plus faibles pour les impôts sur le revenu et les bénéfices (19,4 %).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux recettes publiques sont calculées à partir de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies

conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN). Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Les recettes publiques comprennent les impôts (sur la consommation, le revenu, le patrimoine et le capital, par exemple), les cotisations sociales nettes (au titre de la retraite, de l'assurance maladie et de la sécurité sociale, déduction faite le cas échéant des charges liées aux régimes d'assurance sociale), le produit des ventes de biens et de services (production marchande des établissements publics et droits d'entrée par exemple) et les dons et autres recettes (dons courants et en capital, revenus du patrimoine et subventions, etc.). Ces agrégats ont été construits à partir de sous-comptes budgétaires (voir l'annexe D). Les données présentées au graphique 10.6 proviennent des *Statistiques des recettes publiques de l'OCDE*. Les recettes fiscales ne sont pas définies de la même façon par l'OCDE et dans le SCN, en particulier dans le cas des cotisations obligatoires de sécurité sociale. Selon le SCN, les impôts sont des paiements obligatoires, sans contrepartie, en numéraire ou en nature, effectués par des unités institutionnelles aux administrations publiques. Les cotisations sociales nettes correspondent aux cotisations effectives ou imputées qui sont versées aux régimes d'assurance sociale afin de garantir le droit à des prestations sociales. Elles peuvent être obligatoires ou facultatives et les régimes peuvent être provisionnés ou non. Les Statistiques des recettes publiques de l'OCDE traitent les cotisations de sécurité sociale obligatoires comme des impôts, alors que le SCN les considère comme des cotisations sociales nettes parce que l'obtention de prestations sociales dépend dans la plupart des pays du versement de cotisations appropriées, même si le montant des prestations n'est pas nécessairement en rapport avec celui des cotisations.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/067c593d-en>.

Notes relatives aux graphiques

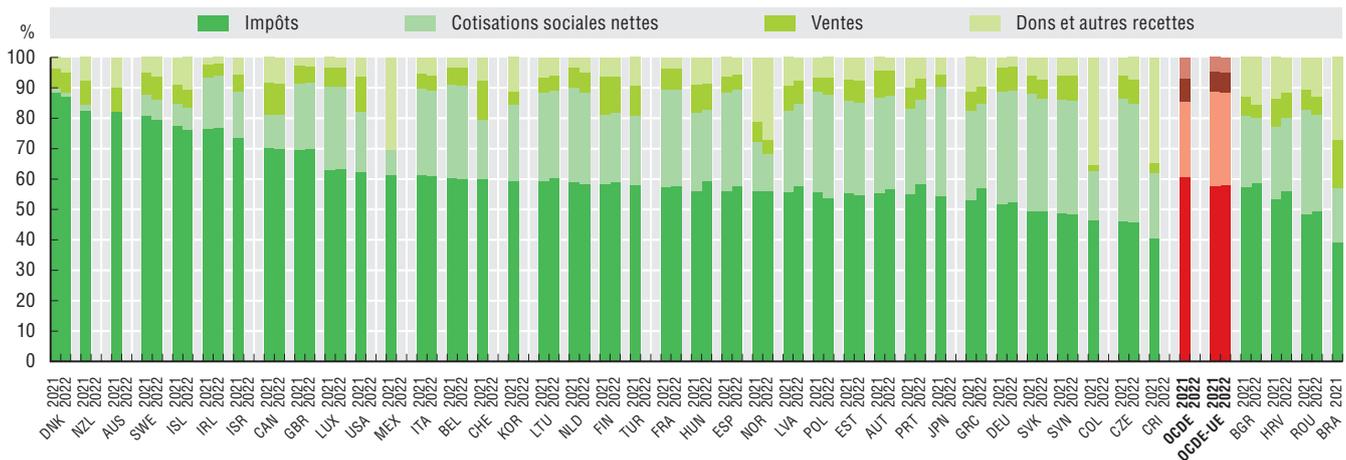
10.4 et 10.5. Les données concernant le Chili ne sont pas disponibles. Les données relatives à Türkiye ne sont pas comprises dans la moyenne OCDE. L'Australie ne perçoit pas de recettes sous forme de cotisations sociales car il n'existe pas de régime public d'assurance sociale dans ce pays. Les données relatives au Brésil et à Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

10.6. Pour les pays membres à la fois de l'OCDE et de l'Union européenne, l'imposition totale inclut les droits de douane perçus pour le compte de l'Union européenne. La dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour tous les pays de l'OCDE est 2020. La mention « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays.

10. RECETTES PUBLIQUES ET COÛTS DE PRODUCTION

Composition des recettes des administrations publiques

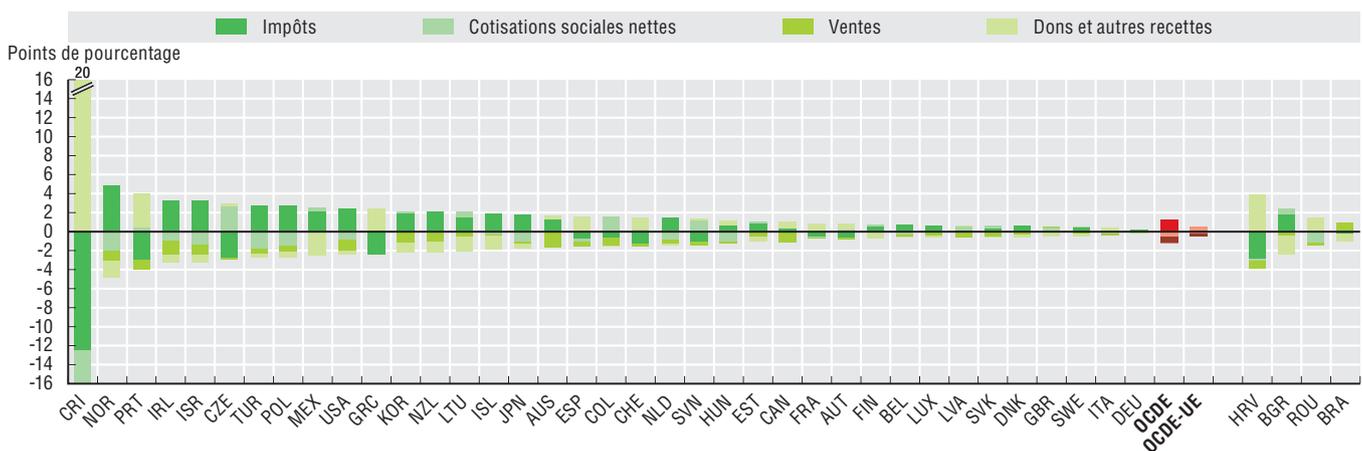
10.4. Composition des recettes des administrations publiques, 2021 et 2022



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/yx46ea>

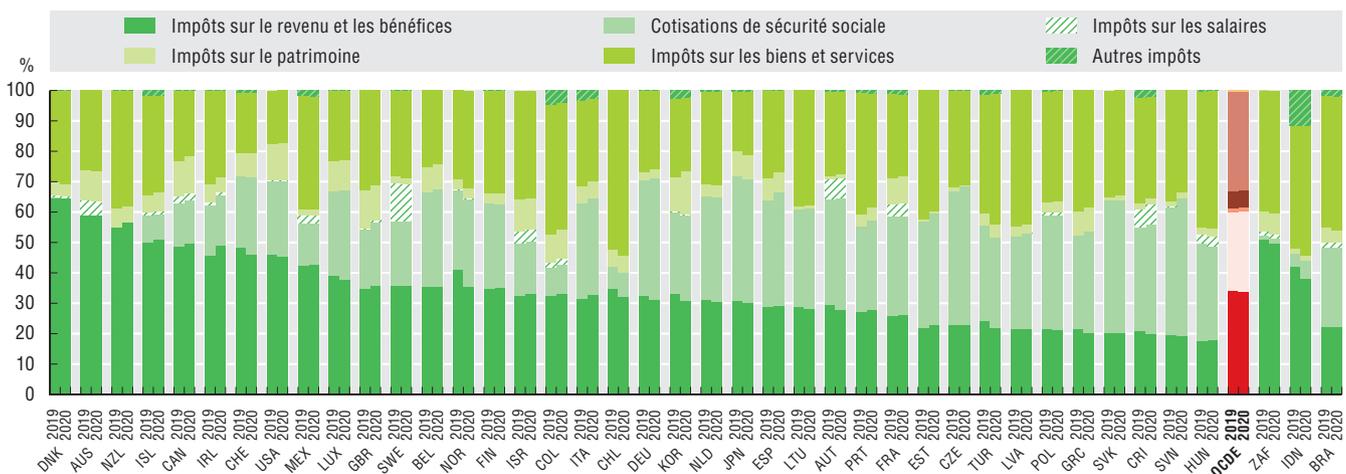
10.5. Évolution de la composition des recettes des administrations publiques, 2019-21



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/a1uwhd>

10.6. Ventilation des recettes fiscales en pourcentage de leur montant total, 2019 et 2020



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/89jy7n>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Composition des recettes des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ae648156-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.